

CHARTRE DU MARCHÉ DES ARTISANS DES ROCOURTOISES



1. Présentation de l'événement

- **Nom de l'événement** : Les Rocourtoises
- **Date et horaires** : 13/09/2026, de 8h30 à 16h
- **Lieu** : Rue Principale, 4000 Rocourt
- **Organisateur** : ASBL Cercle Saint-Léon
- **Public visé** : Grand public, amateurs d'artisanat et produits locaux.
- **Objectif principal** : Promouvoir les artisans locaux et leurs créations, en mettant en avant l'artisanat authentique et éthique.

2. Conditions d'Admission et Autorisations Requises

Conditions pour participer

1. Être artisan, créateur ou designer proposant des produits faits main ou de conception propre.
2. Compléter le document d'inscription annexé avant le 14/08/2026
3. L'organisation étudiera votre dossier et validera votre inscription dans un délai d'une semaine, vous recevrez dès lors le contrat complété à signer à nous renvoyer au plus tôt. Le paiement complet de l'emplacement validera définitivement votre présence au marché des artisans.
4. Produits acceptés :
 - Objets de décoration, bijoux, vêtements, accessoires, articles textiles, arts visuels, céramiques, papeterie artisanale, etc.
 - Produits alimentaires emballés (non consommables sur place, voir charte).
5. Produits non acceptés :
 - Articles manufacturés ou issus de revente non artisanale.
 - Alimentation consommable sur place.

Obligations légales des participants

1. **Inscription en tant qu'indépendant ou artisan** : Disposer d'un numéro d'entreprise belge valide.

2. **Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle** : Chaque exposant doit être couvert en cas de dommages causés à autrui (produits ou matériel).

3. Tarifs et Modalités de Paiement

Prix des stands

- **Stand standard (3x3m)** : 25€

Modalités de paiement

- Le paiement complet doit être effectué au maximum 15 jours après la date de confirmation d'inscription.
- Une attestation de paiement sera éditée après la réception de celui-ci.

4. Charte du Marché

Organisation et installation

1. Les stands doivent être installés à partir de 8h30. Se présenter entre 8h30 et 8h45 à l'accueil de l'évènement.
2. Chaque exposant est responsable de l'aménagement de son espace et doit apporter tout le matériel nécessaire (étables, chaises, barnums, etc.). Aucun matériel ne sera fourni par l'organisateur. Il n'y a pas la possibilité de brancher ses équipements au réseau électrique.
3. Les stands doivent être démontés à partir de 16h.
4. Les détails d'accès seront envoyés par mail avant la tenue de l'événements

Produits interdits

1. La vente de produits alimentaires destinés à être consommés sur place est strictement interdite (ex. repas, snacks, boissons).
2. Les produits illégaux, contrefaits, ou non conformes à la réglementation belge sont prohibés.
3. Tout produit inflammable ou potentiellement dangereux est interdit.

Conditions d'annulation

- **Par l'exposant** : Toute annulation doit être signalée par écrit avant le 14/08/2026. Aucun remboursement n'est possible après cette date.
- **Par l'organisateur** : En cas d'annulation pour force majeure, un remboursement sera effectué.